Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **96 (1960)**

Heft 32

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

MONTREUX 17 SEPTEMBRE 1960 XCVIe ANNÉE — No 32

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin. Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50 ; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

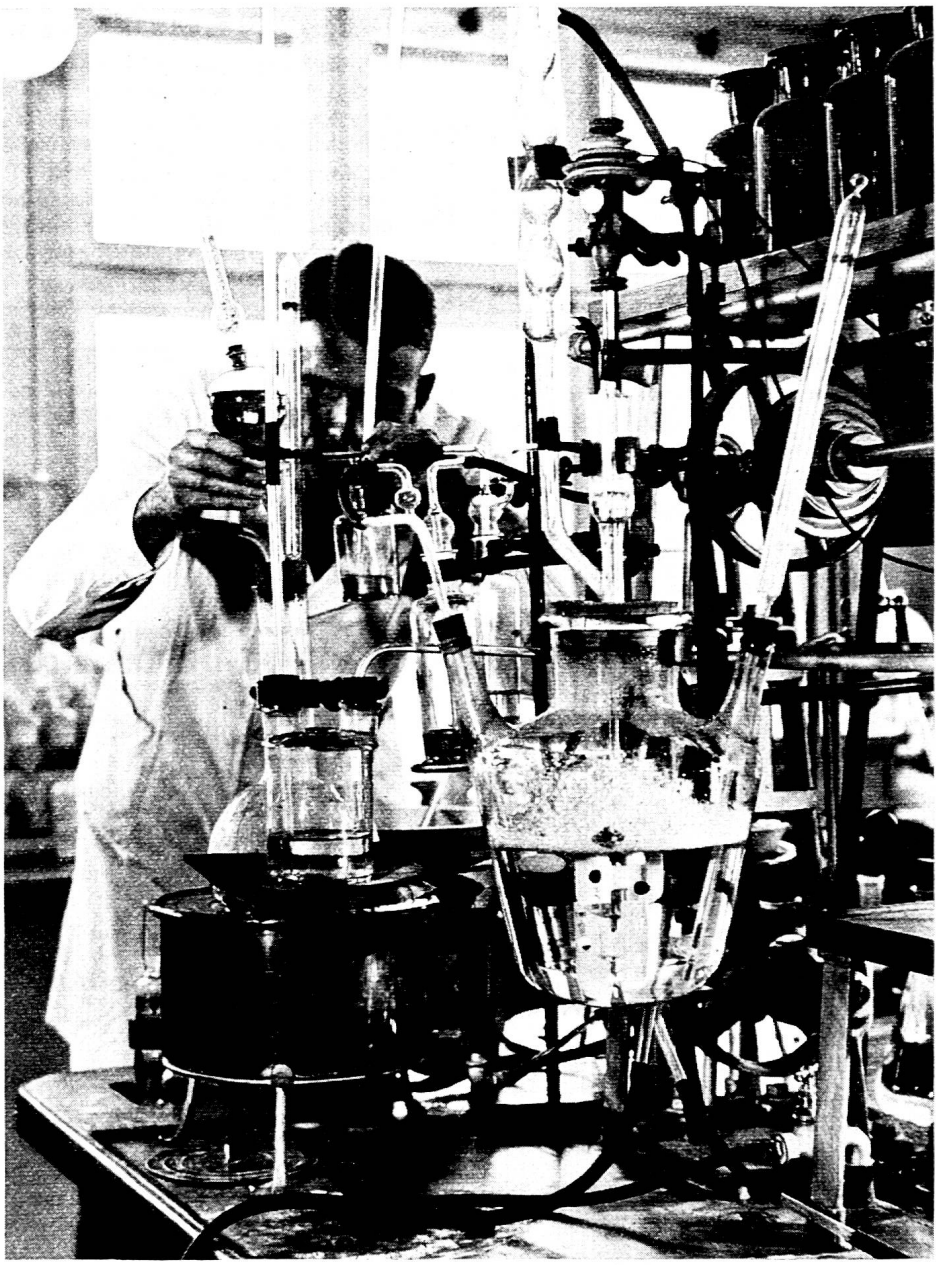

Industrie chimique: dans un laboratoire

(Voir page 571)

Conduisez vos élèves à

l'exposition

de l'expédition H. M. Berney

TRANS-AUSTRALIA

Mieux qu'une leçon de géographie, cette exposition leur donnera une idée vivante de l'Australie.

M. H. M. Berney se fera un plaisir de commenter cette exposition du 19 au 24 septembre au 3e étage de nos magasins.

Pour une visite commentée, prière de s'inscrire d'avance à notre Bureau de renseignements.

GRANDS MAGASINS INNOVATION LAUSANNE S.A. PRIX-CHOIX QUALITÉ SERVICE

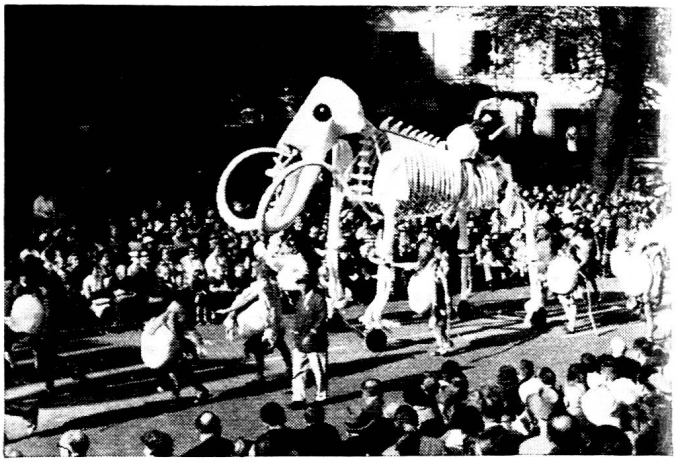

L'excursion d'automne idéale:

Dimanche 2 octobre:

FÊTE DES VENDANGES NEUCHATEL

à 15 h.: Grand cortège et corso fleuri sur le thème « Jouez avec nous »

Véritable spectacle mobile défilant aux sons des meilleures fanfares.

Prix des places: 3.- (debout), 5.-, 6.-, 7 -, 8.-, 10 -, 12.- (assises)

Location: ADEN, Maison du Tourisme, Neuchâtel
Tél. (038) 5 42 42 C.C.P. IV / 1502

Sièges Bigla pour auditoires et pour disposition en rangées; meubles Bigla pour écoles. Anatomiquement corrects, robustes et indestructibles.

Demandez documentation, devis et échantillons à

Bigler, Spichiger & Cie SA Biglen/Berne
Tél. (031) 68 62 21

Un livret de dépôts de notre Banque préserve votre capital, tout en l'augmentant régulièrement.

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Aigle
Bienne
La Chaux-de-Fonds
Genève
Lausanne
Le Locle
Morges
Neuchâtel
Nyon

1872

Capital et réserves: Fr. 303 millions

Partie corporative

XXIIIe conférence internationale de l'instruction publique

Genève 1960

Préambule et but de la conférence

La XXIIIe conférence internationale de l'instruction publique s'est réunie au Palais Wilson, à Genève, du 6 au 15 juillet dernier. Organisée conjointement par l'Unesco et le BIE, elle a réuni les représentants de

75 délégations nationales ainsi que ceux de
3 membres associés de l'Unesco, soit environ
180 délégués inscrits avec voix délibérative.

Avaient été également invités à suivre les débats en qualité d'observateurs :

5 organisations intergouvernementales : ONU, OIT, OMS, le Bureau ibéro-américain d'éducation et la Ligue des Etats arabes ainsi que
6 organisations non gouvernementales dont la CMOPE et la FISE.

L'un des buts de la conférence — qu'on me permette de le rappeler — est la discussion et le vote des recommandations qui, sans présenter un caractère impératif, n'en constituent pas moins une charte internationale de l'éducation dont l'autorité morale repose sur le fait qu'elles ont été adoptées par les autorités supérieures responsables de l'enseignement dans les différents Etats représentés à la conférence.

Cette année, la conférence a été présidée avec autant de compétence que de distinction par Son Excellence le ministre de l'éducation au Maroc, M. Abdelkrim Benjelloun lequel, immédiatement après son élection, a eu l'honneur de donner la parole à M. le professeur Veronèse, directeur général de l'Unesco qui s'adressait à la Conférence pour la première fois.

Ordre du jour

L'ordre du jour établi par la commission mixte de l'Unesco et du BIE comprenait les trois points suivants :

I. L'élaboration et la promulgation des programmes de l'enseignement général du second degré.
II. L'organisation de l'enseignement spécial pour les débiles mentaux.
III. Les rapports succincts des ministères de l'instruction publique sur le mouvement éducatif pendant l'année scolaire 1959-1960.

Points I et II de l'ordre du jour

Pour la discussion générale des deux premiers points de l'ordre du jour, la conférence s'est répartie en deux grandes sections comportant un membre spécialisé par délégation. Des comités de rédaction ont élaboré des projets de recommandations à l'intention des ministères de l'instruction publique des divers pays représentés. Après discussion, en séance plénière, et modifications apportées, ces projets sont devenus les deux Recommandations N^{os} 50 et 51 aux Etats membres.

Les rapports présentés par les différents pays, en réponse aux questionnaires qui leur avaient été remis selon l'habitude, font l'objet de deux publications [1] qui ont été communiquées aux gouvernements et aux membres des diverses délégations. Elles peuvent être obtenues sur demande au BIE.

Les principaux aspects sur lesquels a porté la discussion consacrée à ces deux problèmes et les recommandations avec leurs considérants sont consignés dans les procès-verbaux et les documents officiels de la conférence. Les particuliers qui désirent en prendre connaissance ont la faculté de s'adresser à Genève pour les obtenir et il serait souhaitable, à tout le moins, que les résultats de la conférence fassent l'objet de publications et de commentaires dans la presse de toutes les organisations d'enseignants.

Point III de l'ordre du jour

Il reste à ajouter brièvement deux mots au sujet des rapports nationaux qui forment à eux seuls une volumineuse documentation. Ils se rapportent aux aspects suivants de l'éducation :

a) administration scolaire ;
b) développement quantitatif de l'enseignement ;
c) organisation scolaire et structure de l'enseignement ;
d) plans d'études, programmes et méthodes ;
e) personnel enseignant ;
f) services auxiliaires et extrascolaires.

L'essence de ces rapports nationaux est résumée chaque année dans une publication du BIE [2]. C'est un instrument d'études comparatives important, une inépuisable mine de renseignements précieux. Il a rendu et continue à rendre d'éminents services à quiconque doit porter attention au mouvement éducatif qui se situe à l'échelon national.

Adrien Perrot.

FIAI

Résolution sur la correspondance internationale et les échanges scolaires en vue d'une meilleure compréhension des diverses civilisations

La 29e conférence internationale des délégués de la FIAI, réunie à Amsterdam du 28 au 31 juillet 1960, poursuivant son action constante en faveur d'une meilleure compréhension internationale,

Constate qu'en dépit de tous les moyens d'information et de communications modernes la connaissance et l'appréciation mutuelle des différents peuples, de leur culture et de leurs mœurs caractéristiques laissent encore beaucoup à désirer, même parmi les jeunes ;

Estime que la correspondance et les échanges scolaires internationaux constituent un excellent moyen de contact entre les jeunes de civilisations diverses, leur offrent la possibilité de prendre personnellement conscience de la richesse du patrimoine culturel de l'humanité, de la variété aussi bien que des similitudes entre les peuples des divers pays, et leur donnent du même coup l'occasion de perfectionner leur connaissance des langues étrangères.

La conférence recommande :

1) Que les associations nationales d'enseignants renseignent leurs membres sur les possibilités et la valeur

[1] Elaboration des programmes de l'enseignement général du second degré - Publication No 215 - Edit. : Unesco, place de Fontenoy, Paris / Bureau international d'éducation, Genève.
L'organisation de l'enseignement spécial pour débiles mentaux - Publication No 213 - Edit. : Unesco, place de Fontenoy, Paris / Bureau international d'éducation, Genève.

[2] Annuaire international de l'éducation - Publication No 211 - Edit. : Unesco, place de Fontenoy, Paris / Bureau international d'éducation, Genève.

éducative de la correspondance et des échanges scolaires internationaux ;

qu'elles les invitent à collaborer personnellement en encourageant et en aidant leurs élèves à entretenir une correspondance suivie et fructueuse avec des « amis de plume » étrangers au moyen d'une langue vivante ou d'une langue artificielle ;

qu'elles préconisent des échanges internationaux d'élèves et de maîtres sous toutes les formes offrant les meilleures garanties de contact utile avec le pays visité et d'appréciation positive de sa civilisation ;

qu'elles informent, le plus efficacement possible, l'opinion publique de la valeur de la correspondance internationale et des échanges scolaires.

2) Que chaque association nationale membre de la FIAI s'efforce d'organiser un service d'information, de consultation et de coordination.

VAUD

A propos des « Allocations complémentaires au personnel féminin marié »

Dans mon rapport de fin d'année, j'ai annoncé la création d'une sous-commission paritaire pour l'étude de cette revendication. Celle-ci a tenu plusieurs séances et a porté devant la commission paritaire plénière le résultat de ses discussions et ses décisions. La commission paritaire ayant pu faire siennes les conclusions qui lui étaient soumises, le préavis suivant, que nous publions in extenso, a été envoyé au Conseil d'Etat :

Commission paritaire. Lausanne, le 17 mai 1960.

Préavis No 110 de la commission paritaire au Conseil d'État

Concerne : Allocations complémentaires au personnel féminin marié.

Monsieur le président
et Messieurs les conseillers d'Etat,

Le 23 octobre 1959, votre autorité a transmis à nouveau à la commission paritaire, pour préavis, la question de l'allocation complémentaire servie au personnel enseignant marié. Bien que ce problème ait été soulevé par la Société pédagogique vaudoise par l'entremise de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, il intéresse en fait l'ensemble du personnel féminin marié de l'administration cantonale.

Dans sa séance du 27 avril 1960, la commission paritaire a pris connaissance du rapport de sa sous-commission du 20 avril 1960 qui arrive à la conclusion que la décision du Conseil d'Etat du 17 juillet 1956, chapitre II, lettre b, chiffre 2 [1], est contraire à la teneur actuelle de l'article 54 du statut. En effet, la loi du 5 septembre 1955, modifiant notamment l'article précité, a supprimé la notion de « l'état civil », mais en laissant subsister le terme « notamment ». Or, par une application extensive de ce dernier terme, la décision du 17 juillet 1956 a réintroduit une notion expressément supprimée.

Le problème soumis relève ainsi du domaine purement juridique qui, à première vue, n'est pas de la compétence de la commission paritaire. Or, votre décision du 23 octobre 1959 sollicite le préavis de la commission non seulement sur le plan juridique, mais également sur le plan d'opportunité. A ce propos et après discussion, il s'avère d'emblée que le fond du problème soulève de nombreuses questions dont l'étude préalable incombe au Conseil d'Etat.

Dans ces conditions, la commission paritaire, **sans opposition :**

1. constate que, de l'avis de la sous-commission, la décision du Conseil d'Etat du 17 juillet 1956, chapitre II, lettre b, chiffre 2, aux termes de laquelle il y aura réduction d'allocation complémentaire dans le cas où le mari gagne fr. 7800.— ou plus par an,
   est contraire au texte actuel de l'article 54, alinéa 1, du statut général des fonctions publiques cantonales ;
2. estime que l'étude d'une modification de la susdite disposition légale incombe au Conseil d'Etat, celui-ci étant prié de bien vouloir soumettre son projet à la commission paritaire, pour examen et préavis, conformément à l'article 103, chiffre 3, du statut.

La commission paritaire pense utile de joindre au présent avis les annexes suivantes :

a) le rapport de la sous-commission du 20 avril 1960 ;
b) la note du 7 mars 1960 rédigée par M. Bron, président de la sous-commission paritaire ;
c) la note du 27 avril 1960 de l'office du personnel.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs les conseillers d'Etat, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA COMMISSION PARITAIRE

Le président : *H. Zwahlen.* — Le secrétaire : *A. Dupuis.*

La partie reste difficile, mais nous avons bon espoir.

Pierre Vuillemin, délégué SPV.

Dans la nouvelle loi provisoire sur l'enseignement primaire

Paiement des salaires.

La nouvelle loi prévoit que les salaires du personnel enseignant primaire seront versés par l'intermédiaire de l'Etat. Cet article ne sera cependant appliqué que dès le 1er janvier 1961. Nous engageons vivement les collègues à se faire ouvrir un compte de chèques postaux, ce qui leur évitera bien du temps perdu et des déplacements (s'ils ont soin de communiquer leur numéro au Receveur de leur district!).

E. Ehinger.

Cours de gymnastique filles

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique (AVMG) organise le mercredi 28 septembre un cours de gymnastique filles des IIe et IIIe degrés. Ce cours sera dirigé par Mlle Stœssel. Rendez-vous devant la salle de gymnastique du Belvédère à 14 h. 30. Invitation cordiale à tous ceux qui s'intéressent à ce cours. La moitié des frais de déplacement des membres AVMG sera remboursée.

Pour le comité AVMG : R. Yersin.

Postes au concours

Château-d'Œx : Instituteur primaire.

Morges : Maître de gymnastique primaire avec quelques heures d'enseignement au collège secondaire. Entrée en fonctions immédiate. Ne se présenter que sur convocation.

Nyon : Maîtresse ménagère. Institutrice enfantine.

---

[1] II. *Couples*
. . . . . .
b) *couples dont l'épouse travaille à l'Etat et le mari dans le privé :*
1. aucune allocation de ménage ne sera versée à l'épouse ;
2. *il n'y aura pas de réduction d'allocation complémentaire dans le cas où le mari gagne moins de Fr. 7800.— par an.*

(L'arrêté du . . . a étendu cette mesure aux couples de fonctionnaires.)

Entrée en fonctions : 1er novembre 1960 ou 17 avril 1961. Ne se présenter que sur convocation.

Roche : Instituteur primaire. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 24 octobre 1960.

Rossinière : Instituteur primaire. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 10 octobre 1960. Obligation d'habiter les appartements qui ont été construits par la commune.

Yens : Institutrice primaire. Entrée en fonctions : début du semestre d'hiver.

Duplicateur à vendre

Un collègue désire vendre un limographe à stencils, en parfait état. Tout le matériel nécessaire à la reproduction est contenu dans une petite mallette (plaque à encrer, rouleau, etc.). Conviendrait pour l'impression d'un journal scolaire.

S'adresser à *J.-Fr. Ruffetta, Bussigny.* Tél. 021/4 33 19.

GENÈVE

L'UIG et le règlement des « 10 ans »

Le Département de l'instruction publique, après avoir consulté l'Union des instituteurs genevois, vient de prendre certaines mesures destinées à améliorer le recrutement dans l'enseignement primaire et enfantin. Parmi celles-ci, il en est une qui a provoqué de vives réactions non seulement dans nos rangs, mais également dans l'opinion publique. Il s'agit de l'obligation pour les institutrices et les instituteurs d'enseigner pendant dix ans au minimum dans les classes primaires ou enfantines avant d'accéder à l'enseignement secondaire.

Au cours de la séance du Grand Conseil du 15 juillet 1960, M. le député de Félice, par voie d'interpellation, a demandé au Conseil d'Etat de renoncer à cette mesure. Voici l'extrait du « Mémorial » relatif à cette intervention :

« M. de Félice : La presse a annoncé tout récemment que le Département de l'instruction publique avait l'intention de prendre deux mesures destinées à parer dans une certaine mesure à la pénurie d'instituteurs.

» L'une consisterait à prolonger de cinq à dix ans le temps pendant lequel les nouveaux instituteurs doivent servir dans le cadre de l'enseignement primaire. L'autre serait la suppression d'une vingtaine de classes enfantines.

» Il n'est pas légitime de demander aux candidats à l'enseignement qui ont fait leurs études et qui ont été rémunérés pendant leurs stages aux frais de l'Etat, de servir pendant un certain nombre d'années.

» En pratique, la perspective de ce stage de cinq années est un facteur qui éloigne de l'enseignement un certain nombre d'éléments.

» D'autre part, un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices ont la légitime ambition de passer des examens supérieurs leur permettant d'accéder à la fonction de professeur de l'enseignement secondaire. En leur interdisant pendant cinq ans de plus d'y accéder, le Conseil d'Etat risque d'éloigner des candidats éventuels et de gêner ainsi le passage du primaire au secondaire qui devrait, au contraire, s'intensifier, car il contribuerait à combler partiellement le fossé qui sépare les deux enseignements — et qui rend souvent difficile l'adaptation des enfants quand ils passent de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire.

» En fait, il semble que la mesure envisagée par le gouvernement risque d'aller à fin contraire. Mieux vaudrait y renoncer ou, si le Conseil d'Etat n'était pas en mesure de le faire, admettre au moins que les dix ans ne sont pas exigés dans le cadre de l'enseignement primaire mais dans le cadre de l'enseignement au service de l'Etat de Genève. »

La réponse de M. le conseiller d'Etat Borel ne manque pas d'intérêt, mais aussi d'inexactitudes. En voici les passages essentiels :

M. Borel : « ...Tous les candidats aux études pédagogiques signent un engagement en vertu duquel ils doivent rester cinq ans au service de l'Etat. Cette mesure générale est déjà ancienne. Je rappelle que les candidats aux études pédagogiques touchent actuellement, avec les allocations de renchérissement, un véritable traitement. Par conséquent, ils sont des privilégiés par rapport aux autres étudiants...

» Nous leur demandons de bien vouloir rester dans l'enseignement auquel ils se destinent par ces études payées pendant une dizaine d'années. C'est là une mesure judicieuse en l'état. Nous avons longuement hésité à la prendre. Il est incontestable que cette mesure peut avoir des effets contraires. Ce n'est qu'après beaucoup d'hésitations et après un examen approfondi **ainsi qu'avec l'approbation du corps enseignant** (nous soulignons — Red.) que nous avons recouru à ce moyen, espérant retenir un certain nombre de candidats méritoires dans un enseignement où, pour l'instant, nous manquons de personnel.

» Les seules réserves faites par les représentants du corps enseignant sont relatives à trois cas « transitoires », des instituteurs et des institutrices qui ont déjà terminé ou sont en train de terminer leurs études universitaires en vue de passer dans l'enseignement secondaire. Ces cas seront examinés d'ici cet automne et réglés avec le maximum de libéralisme.

» Si nous avons choisi cette limitation de 10 ans, c'est en nous fondant sur ce qui s'est fait au cours de ces 20 dernières années. Treize instituteurs — il n'y a pas de jeunes filles parmi eux — ont passé de l'enseignement primaire au secondaire pendant ce laps de temps. En moyenne, ils sont restés 15 ans dans l'enseignement primaire. Nous avons ramené cette limite, née de l'expérience, à 10 ans. Je voudrais attirer l'attention de ce Grand Conseil et de l'interpellateur sur le fait suivant. Les organisations qui représentent le corps enseignant prétendent que le corps enseignant primaire doit fournir normalement 57 heures de travail en moyenne pour préparer et donner les leçons dont il est chargé (il y en a 32). Il paraît assez singulier au moment où l'on affirme que le corps enseignant doit consacrer 57 heures simplement à son enseignement courant, que l'on puisse imaginer que tout en vouant 57 heures à son métier il puisse sans difficultés trouver encore le temps de préparer une licence.

» Nous avons pris une série de mesures en faveur du corps enseignant afin de le revaloriser aussi bien matériellement que moralement. Nous sommes allés très loin. Mais à quoi sert de revaloriser un corps enseignat qui n'a qu'une idée : fuir le degré primaire, pour passer dans le degré secondaire ? Il y a là un mouvement — M. de Félice y a fait allusion — d'ambition normale, c'est vrai, mais nous devons le freiner un peu dans l'intérêt d'une école qui requiert l'attention de ce même corps enseignant.

» Nous avons également fait le calcul suivant: une fois les études pédagogiques terminées, le jeune instituteur doit se consacrer deux ans entièrement à son métier s'il veut acquérir une véritable maîtrise. Si, ensuite, il veut faire des études à l'université, à côté de l'accomplissement normal et consciencieux de sa tâche, le jeune instituteur doit y consacrer au minimum cinq ans. En effet, les études portent sur trois ou quatre ans pour les étudiants ordinaires. Faites le calcul : deux ans au minimum pour avoir le métier bien en

main, cinq ans au minimum pour faire une licence, cela fait sept ou huit ans. Nous ne sommes donc pas loin des 10 ans pour lesquels nous demandons que restent chez nous ces éléments qui, même avec un barrage de 10 ans, auront tout loisir de faire leurs études et de passer en temps utile dans l'enseignement secondaire.

» Je voudrais en passant signaler un fait qui caractérise assez bien la situation morale et matérielle actuelle du corps enseignant primaire. Chaque année, à pareille époque, nous ouvrons une série d'inscriptions pour les classes spéciales et les classes d'observation. Les conditions les meilleures sont assurées à ce personnel. Néanmoins, nous n'avons eu que très peu ou point d'inscriptions, malgré les indemnités très raisonnables qui sont allouées à ces fonctions spéciales.

» En résumé, il faut constater que comme tous les cantons suisses, nous souffrons d'une pénurie de corps enseignant. Nous avons envisagé une série de mesures pour y parer aussi rapidement que possible. Nous entendons assurer l'enseignement sans en diminuer la qualité. Le Grand Conseil connaîtra bientôt les mesures envisagées. Les deux solutions ou remèdes stigmatisés par M. de Félice ne sont pas si graves.

» ... Quant à la limitation de 10 ans, au vu des explications que je viens de donner à ce Grand Conseil, nous pouvons estimer qu'elle est modérée. Nous l'avons prise à contre cœur et espérons la lever dès que nous aurons retrouvé une situation plus normale et que nous disposerons du corps enseignant dont nous avons besoin. (Applaudissements.) »

Ainsi, M. le chef du Département de l'instruction publique prétend que le règlement des « 10 ans » a reçu l'approbation du corps enseignant. Cette déclaration nous contraint à mettre nettement les choses au point, d'autant plus que l'auteur d'un article paru dans le « Peuple » du 16 août 1960 s'étonna de l'attitude de l'UIG concernant cette mesure et se dit curieux de connaître la correspondance échangée à ce sujet entre le Département et notre association.

Lors de la séance plénière du 17 mai 1960, les membres de l'UIG ont repoussé, à l'unanimité, le règlement des « 10 ans » et cette décision a été notifiée à M. René Jotterand, directeur de l'enseignement primaire, en date du 24 mai 1960, dans les termes suivants :

« Les membres de l'UIG s'opposent à la restriction prévue concernant le passage d'instituteurs dans l'enseignement secondaire. Contraindre un collègue à accomplir 10 ans dans l'enseignement primaire avant d'être promu dans l'enseignement secondaire porte gravement atteinte à la liberté de l'instituteur qui ne dispose que de possibilités très minces d'avancement. Cette mesure créerait un obstacle psychologique plus important que l'engagement de 5 ans auquel le Département se propose de renoncer momentanément. »

Au cours de la séance des délégations du 24 juin 1960, le problème a été repris.

Nous citons les termes mêmes du procès-verbal relatif à cette question :

« Restriction momentanée au passage dans l'enseignement secondaire. — Cette mesure est adoptée, la situation créant un véritable état de mobilisation du personnel régulièrement préparé.

» Cette mesure peut paraître dure aux jeunes instituteurs et institutrices ; pourtant la plupart des anciens maîtres primaires qui sont actuellement dans l'enseignement secondaire ont dû attendre bien plus de dix ans pour leur transfert.

» Il va de soi que si la réforme de l'enseignement secondaire est mise en vigueur avant que cette restriction soit levée, les gradués de l'Université passeraient de plein droit et à titre prioritaire dans les nouvelles 7e années par exemple.

» M. Pierrehumbert déclare que l'UIG ne peut admettre cette atteinte à la liberté du corps enseignant et qu'elle songe à la combattre sur le plan légal.

» M. Jotterand : C'est le droit strict des associations, mais c'est aussi le droit du directeur de l'enseignement primaire de préciser qu'une telle action pourrait modifier l'atmosphère dans laquelle l'ensemble du problème du recrutement a été abordé et étudié.

» M. Pierrehumbert précise que les associations ont le devoir de sauvegarder la liberté de leurs membres, d'autant plus que la mesure qui frappe certains d'entre eux a été prise sans avertissement.

» M. Jotterand fait remarquer que le Département ne rompt pas un engagement : il n'a jamais promis aux instituteurs le droit de passer dans l'enseignement secondaire.

» M. Pierrehumbert pense que l'action envisagée par les associations rendrait service à l'école si elle aboutissait. Une limitation des possibilités d'accès à l'enseignement secondaire détournerait nombre de jeunes gens de se présenter au concours primaire.)

» M. Quiblier rend les associations attentives aux aléas d'une action devant le Tribunal fédéral. Il rappelle que l'Union des instituteurs avait été déboutée lorsqu'elle avait recouru contre des loi supprimant certaines indemnités payées à quelques-uns de ses membres. Le Tribunal, reconnaissant l'état de nécessité dans lequel se trouvait l'Etat de Genève, n'avait pas admis la thèse du droit acquis.

» Mlle Marta, citant le cas de M. X, qui a dû passer par l'enseignement primaire pour des raisons financières, regrette que ce maître voie sa place prise dans l'enseignement secondaire par des étudiants qui n'ont pas encore de licence.

» M. Gallay précise que la position de l'UIG est affaire de principe et non d'intérêt. A une question de Mlle Vachoux, M. Jotterand confirme que la mesure n'est que temporaire ; elle est limitée à l'état de nécessité.

» M. Pierrehumbert dit qu'il ne faut pas se payer de mots. Quand la mesure sera rapportée, les possibilités de passage dans l'enseignement secondaire seront fortement réduites. »

Le comité de l'UIG demanda sans tarder un avis de droit concernant cette mesure. La réponse obtenue prouva que le Département, selon les lois qui nous régissent, pouvait prendre de telles dispositions et qu'une action judiciaire n'avait pratiquement aucune chance d'aboutir. Nous avons alors renoncé à contester la validité de cette décision et nous nous sommes efforcés d'obtenir pour nos collègues surpris par cette mesure, une solution transitoire la plus avantageuse possible. **Jamais, nous n'avons approuvé la décision du Département.** Nous sommes convaincus que de telles restrictions à la liberté de l'institutrice et de l'instituteur créent des obstacles supplémentaires au recrutement et qu'elles vont à l'encontre de la revalorisation morale pour laquelle M. le président Borel affirme avoir tant fait.

Nous reviendrons prochainement sur cet important problème relatif à la situation et au rôle de l'instituteur.

Pourquoi M. le chef du Département a-t-il prétendu, devant le Grand Conseil, que le réglement des « 10 ans » avait reçu l'approbation du corps enseignant alors que tous les textes en sa possession prouvent le contraire ?

Le comité mixte s'est efforcé d'obtenir une réponse à cette question et surtout il a tenu à ce que la déclaration faite devant le Grand Conseil soit rectifiée. En date du 7. 9. 1960, il a reçu de M. le conseiller d'Etat Borel la lettre suivante :

Genève, le 6 septembre 1960

République et Canton de Genève
Le Conseiller d'Etat
chargé du Département
de l'Instruction Publique

Monsieur Eric Pierrehumbert
Président de l'Union des instituteurs genevois

Cointrin — Genève

Mesure dite « du délai de 10 ans »

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me signaler l'erreur que j'ai commise à l'occasion de la séance du 15 juillet 1960 du Grand Conseil, dans ma réponse à l'interpellation de M. le député de Félice. C'est bien volontiers que je la reconnais.

Il est exact en effet que si l'Union a donné son approbation pleine et entière à certaines mesures préconisées par le Département, celle dite du délai de dix ans s'est heurtée à votre visible opposition. Vos membres voudront bien comprendre que, répondant au pied-levé en fin de séance « de nuit » à une interpellation, une erreur pareille ait pu se produire en toute bonne foi, et ne pas m'en tenir rigueur.

A toute bonne fin, j'écris par le même courrier à M. le président du Grand Conseil, de même qu'au rédacteur du journal « Le Peuple », dès lors que dans un article récemment publié par lui, un correspondant reprochait à votre Union l'approbation qu'elle aurait donnée à cette mesure.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

signé : Alfred Borel.

Si nous regrettons vivement l'erreur qui s'est produite et qui a placé l'UIG dans une situation désagréable, par contre nous avons pris connaissance avec satisfaction de la lettre que nous a adressée M. le chef du Département. E.P.

NEUCHATEL

Fédéralisme

Un Suisse ne saurait nier les vertus du fédéralisme. Nous en vivons et notre vitalité politique en est une évidente démonstration.

Mais au moment où l'on parle partout en Romandie de réforme scolaire en structure, en organisation, en programmes, comme nous sentons, alors que les stupéfiantes découvertes modernes et le développement des moyens de communication vont changer la face du monde, qu'il y a quelque chose de ridicule à agiter des intérêts régionalistes. A l'échelle internationale, on ne peut plus les appeler des intérêts, et comme cela paraît mesquin !

Aussi, que notre collègue rédacteur, M. Chabloz, soit félicité des arguments qu'il a avancés dans l' « Educateur » du 3 septembre en faveur d'une unification qui s'avère, dans le domaine scolaire, non seulement désirable, mais indispensable, urgente. Combien il importerait de s'entendre enfin entre cantons de même langue, qui comptent au total, quoi qu'on en puisse dire, une population minime. Nous souhaitons que les nombreux artisans du remaniement souhaité cherchent ardemment et en toute objectivité un terrain d'entente. Mais les appareils scolaires cantonaux sont solides et difficilement ébranlables, l'esprit de clocher souvent si proche d'un entêtement borné... W. G.

Comité central

Séance du 8 septembre 1960.

Présidence de M. Hügli.

Le **procès-verbal** de Mlle Schmid, clair et complet, est lu et adopté.

La **correspondance** comprend :

a) une convocation à l'assemblée du Cartel cantonal neuchâtelois où nous pourrons envoyer deux délégués. Sont désignés : MM. Jean John et W. G. ;

b) un livret de calcul mental rédigé par P. Perret et J.-P. Oberli nous est soumis. On s'informera du prix de revient et l'on verra la façon en laquelle la diffusion la plus favorable pourra lui être donnée ;

c) les visites en rapport avec l'orientation professionnelle commenceront par celle de l'Ecole d'agriculture, si possible le 5 octobre ;

d) le Conseil d'Etat prépare un projet de révision de la loi concernant le Fonds de retraite. A fin septembre, M. Laurent Pauli présentera le résultat de ses travaux fondés sur des principes différents de ceux qui ont inspiré la loi actuelle.

Centenaire : Mlle Schmid, caissière du COC, expose la situation financière. Un déficit pas trop considérable est supputé. Toutes les factures ne sont pas encore réglées.

Les vacances ont empêché la troupe de théâtre de continuer, comme nous l'espérions vivement, ses représentations.

La séance de clôture du COC ne pourra vraisemblablement pas être convoquée avant le mois de novembre.

La création d'un **séminaire** prévue par un précédent CC a été amorcée par un contact avec M. Ischer, directeur des études pédagogiques. Si les mathématiques sont le premier objet à mettre à l'étude, il faudra s'entendre avec M. Pauli. L'ouverture pourrait avoir lieu après les vacances d'automne et elle serait, si possible, marquée par une conférence de valeur. On tentera de faire appel à M. Jean Piaget.

Une **révision des statuts du « Fonds spécial »** est demandée : Nous proposons d'en profiter pour réviser ceux de la SPN et d'y incorporer ceux du FS. Il faudra, au préalable, une séance de confrontation des deux comités.

Traitements : La commission des trois se réunira mercredi 14 septembre.

On prévoit des séances d'information là où l'incompréhension risque d'apporter du trouble.

Réforme de l'enseignement : Néant.

Divers : Sans importance capitale. W. G.

Congrès annuel du Cartel syndical cantonal neuchâtelois

(Neuchâtel, 10 septembre 1960)

Il ne s'agit donc point du Cartel VPOD des séances duquel nous vous rendons compte habituellement, mais du Cartel qui réunit les associations syndicales du canton, la nôtre notamment.

Le président, M. Pierre Reymond, homme distingué et sensible, dirige l'assemblée avec beaucoup de compétence. Avant d'aborder l'ordre du jour, il félicite de son accession au Conseil d'Etat un syndiqué très actif, M. Fritz Bourquin.

Les statuts sont modifiés en ce sens que le nombre des membres du Comité directeur est porté de 15 à 17 et que, chaque fois qu'une décision importante devra

être prise, une assemblée des militants comprenant des représentants de toutes les associations groupées dans le Cartel sera convoquée.

Rapports et nominations statutaires sont, les premiers, adoptés, les secondes effectuées en un temps minimum. Le président, en particulier, restera en fonctions, à la satisfaction de chacun.

Suivent trois exposés :

Le premier, une véritable conférence sur *Le statut de l'horlogerie,* est présentée par M. Adolphe Graedel, conseiller national. Il fait le tableau de ce que fut l'économie horlogère au temps où aucun statut ne la régissait et où la porte était grande ouverte à l'anarchie, où les compromis surgissaient au grand préjudice des petites entreprises spécialement. Il démontre avec conviction tout le bien qu'ont engendré les restrictions exigées par le statut et la nécessité vitale de son maintien. Une foule d'exemples et de faits avec chiffres à l'appui corroborèrent de façon très persuasive cette conclusion.

Le second, de M. Fritz Bourquin, traitait de *L'application dans notre canton des dispositions fédérales sur le contrôle des prix.* Sujet très actuel touchant essentiellement à l'augmentation des loyers, puisqu'à partir de 1961 propriétaires et locataires pourront discuter de la hausse du montant des locations. M. Bourquin signale toutes les conséquences de l'application de la latitude accordée aux propriétaires de modifier leurs baux. Il définit l'attitude très diverse des cantons : servile, réservée ou même hostile. Notre canton ne se trouve heureusement pas parmi les aveuglément soumis.

Enfin, très brièvement, mais avec la clarté et la concision dont il sait user, le secrétaire syndical, M. R. Deppen, parle de *La fonction publique dans le canton,* répétant tous les arguments qu'il a déjà développés au Cartel VPOD en faveur d'une revalorisation des traitements : comparaison avec l'économie privée, pénurie de personnel dans la plupart des secteurs des services publics, les augmentations toutes récentes accordées dans certains cantons déjà favorisés, le vent de revendications qui souffle présentement dans pas mal d'autres, la très sensible hausse faite il y a déjà quatre ans. M. Deppen fait un vibrant appel à la solidarité de tous les syndiqués. L'assemblée y répond par des applaudissements chaleureux.

W. G.

Le premier député féminin au Grand Conseil

A la suite du décès de M. Gaston Schelling, député, c'est une ancienne institutrice, Mlle Raymonde Schweizer, actuellement directrice de l'Ecole des travaux féminins à La Chaux-de-Fonds, qui vient d'être élue tacitement pour le remplacer. Cette nomination nous touche de près. En effet, Mlle Schweizer est au Cartel V.P.O.D. l'énergique défenseur des intérêts de nos collègues féminins. Ce choix est aussi flatteur que judicieux. Habituée à prendre la parole dans les assemblées et toujours très sérieusement documentée, Mlle Schweizer saura parfaitement occuper cette fonction parlementaire et justifier la place et l'utilité d'une femme au sein du pouvoir législatif. Nous la félicitons vivement de cet honneur.

W. G.

Inauguration

Le 3 septembre a été inauguré à Couvet un nouveau bâtiment scolaire sis à côté des deux anciens. Il est d'allure moderne sans excès ou extravagances. L'architecte fleurisan, M. William Jéquier, l'a très bien conçu. Le bâtiment compte 10 classes toutes orientées au sud. Les salles sont de forme carrée et ont une surface de 63 mètres carrés. On a eu la bonne idée de laisser au corps enseignant le libre choix des teintes de leurs propres salles dans chacune desquelles sont installées des prises de téléphone, radio, télévision, cinéma.

C'est notre ancien et distingué collègue M. Gaston Delay qui présida la cérémonie d'inauguration. Etaient présents M. G. Clottu, chef du Département I. P. et son secrétaire, M. Ernest Bille, M. Berner, inspecteur scolaire, l'architecte, le président de la Commission scolaire, etc.

Dans son discours, le président fit remarquer qu'on dépense maintenant à Couvet 65 fois plus pour l'école aujourd'hui qu'en 1850. Les enfants, dit-il, sont-ils 65 fois plus instruits ? M. Clottu adressa ses compliments à la commune de Couvet pour cette belle réalisation en soulignant combien il importe de donner tous ses soins à la qualité de l'enseignement. Les enfants agrémentèrent la manifestation par l'exécution de jolis chants dont le texte avait été composé pour la circonstance par Mlle Evelyne Béguin, notre collègue.

La population fut ensuite invitée à pénétrer dans le bâtiment pour en admirer l'aménagement.

W. G.

UPN

Le comité des Montagnes de l'Université populaire neuchâteloise s'est réuni le 6 septembre pour examiner la situation présente et prendre les dispositions qui s'imposent pour l'avenir. Le dernier semestre d'été fut déficitaire, le nombre d'inscriptions aux cours nettement insuffisant, le recrutement des professeurs extrêmement difficile en cette période. Ces raisons ont paru assez pertinentes pour justifier la suppression de ce semestre et le maintien des cours d'hiver uniquement.

W. G.

SNUP

Le rapport sur l'exercice de 1959 est paru. L'excellent travail pédagogique qui se fait à la maison d'éducation de Malvilliers et au Vanel y est décrit avec une admiration particulière. Les éloges à l'endroit de tous les responsables de l'enseignement et de l'éducation sont unanimes. Nous en avons été touchés. Aussi est-il superflu de recommander à tous les collègues qui ne sont pas membres de la Société neuchâteloise d'utilité publique de se rattacher à cette œuvre éminemment utile. Leur sympathie et leur apport seront précieux et encourageants pour le comité si dévoué. Et la cotisation annuelle est modique : 3 francs ! (Compte de chèques postaux IV 259, Neuchâtel.)

W. G.

Course d'automne

Excursion en Franche-Comté :

Date : Lundi 10 octobre 1960.

Itinéraire : La Chaux-de-Fonds - Le Locle - Morteau (église et château de Pertusier) - Grottes de Remonot et du Trésor - Entreroches - Montbenoît (église et cloître) - Pontarlier - Lac de Saint-Point et Source Bleue - Malbuisson - Mouthe - Source du Doubs - Nozeroy - Frasne - Boujailles (dîner 8 fr. 50) - Levier - Villeneuve - Pont-du-Diable - Nans-sur-Sainte-Anne - Source du Lison, Gouffre du Biard, Grotte Sarrazine - Ornans - Montgesoye - Mouthier - Saint-

Gorgon - Source de la Loue - Nods - Avoudrey - Flangebouche - Orchamps - Vennes (église ; chemin de croix de Saury) - Fuans - Morteau - Le Locle - La Chaux-de-Fonds.

Prix du voyage en car : 14 fr. 50, pourboire compris.

Circulaire détaillée, avec bulletin d'inscription, fournis par Willy Guyot, rue Georges-Perrenoud 40, Le Locle.

Reprise des cours mensuels d'espéranto et de correspondance interscolaire

Nous rappelons que ces cours mensuels ont lieu :

à Neuchâtel, au collège de La Maladière,

dans les locaux de l'école ménagère (tout en haut), tous les troisièmes mercredis du mois. Voici les dates pour cet automne :

mercredi après-midi 21 septembre 1960
19 octobre 1960
16 novembre 1960
21 décembre 1960

à La Chaux-de-Fonds, au collège primaire,

au Foyer, tous les premiers mercredis du mois. Voici les dates pour cet automne :

mercredi après-midi 5 octobre 1960
2 novembre 1960
7 décembre 1960

Le cours d'espéranto a lieu de 14 heures à 15 h. 45, celui de correspondance interscolaire de 16 heures à 17 h. 45.

La formule adoptée permet de commencer n'importe quand ces cours et de les suivre même irrégulièrement (nous pensons aux collègues très chargés qui pourtant désirent soit s'initier à l'espéranto, soit pratiquer la correspondance interscolaire !).

Tous les collègues qui désirent prendre part à ces cours sont priés de le faire savoir au moins jusqu'au samedi qui précède la leçon, ceci en versant au compte de chèque IV 6151 Claude Gacond, **La Sagne** (NE), fr. 3.— s'ils ne désirent suivre que l'un des cours, fr. 4.— s'ils désirent suivre les deux cours. Derrière le talon ils indiqueront (s'ils sont de nouveaux participants) quels sont leurs notions d'espéranto : néant, débutant, avancé...

Le mercredi 5 octobre il sera organisé pour les collègues de La Chaux-de-Fonds et environs une exposition. Nous reparlerons de cette manifestation dans un prochain « Educateur ». Retenez déjà cette date !

Section neuchâteloise
des éducateurs espérantistes.

DIVERS

Cours de perfectionnement pour professeurs d'écoles secondaires

La Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire groupe environ 2500 professeurs de toutes les branches d'enseignement des écoles moyennes, donc ceux des progymnases, des gymnases, des sections techniques, des écoles normales et commerciales.

Pour clore les fêtes qui, en l'honneur de son centenaire, auront lieu à Baden, cette société organise cet automne du 10 au 15 octobre, à Zurich, un cours de vacances de perfectionnement. Le dernier de ces cours a eu lieu en 1952 à Lucerne.

Des érudits et des savants de la Suisse et de l'étranger s'adresseront en une centaine de discours aux participants ; des discussions, des démonstrations, des expositions et des excursions se coordineront à ces discours.

Les invitations s'adressent avant tout aux membres de l'association, mais également aux professeurs d'université et à leurs étudiants, ainsi qu'aux professeurs enseignant dans une école moyenne, publique ou privée qui ne font pas partie de notre société, aux candidats à l'enseignement des classes supérieures et à tous les amis de la culture et de l'enseignement (droits d'inscription 25 fr. pour les membres, 30 fr. pour les autres participants).

Le Département de l'instruction publique et la ville de Zurich ont manifesté leur intérêt par une contribution sans laquelle ces cours ne pourraient pas être réalisés. De ce fait, ils ont reconnu l'importance générale de ces cours pour le développement de la culture.

Le président du Comité d'organisation est M. le professeur Dr W. Hardmeier, recteur du Realgymnasium Zürichberg, le secrétariat du cours se trouve au rectorat du Realgymnasium, Rämistrasse 59, Zurich. Le guide des cours sera publié au début de septembre.

PK

Etiez-vous à Vaumarcus ?

Le programme de conférences mis sur pied cette année par les responsables du camp des éducateurs et éducatrices, ne pouvait manquer d'intéresser et d'attirer de nombreux participants.

Rappelons que ce camp n'est pas strictement destiné aux « enseignants », et qu'il ne s'agit nullement d'une « chapelle d'engagés », comme le croient certains.

Il n'est pas question de donner ici un résumé des six exposés et des discussions qui ont suivi, mais de vous inspirer le désir de participer, l'année prochaine, au camp 1961.

Le premier soir, M. Florian Campiche, de Sainte-Croix, a présenté son film « Boîtes à musique et automates », qui a obtenu une premier prix à Cannes. Le lendemain, M. le pasteur Chappuis, rédacteur à la « Vie protestante », nous a entretenu des « responsabilités du journaliste ». Les « problèmes de l'école moderne » furent abordés par notre collègue Armand Veillon, à Montreux ; après un bref tour d'horizon, Veillon s'est plus particulièrement attaché aux influences économiques et sociologiques. Mardi, Mlle Kraft, docteur ès sciences, a soulevé le problème : « Hérédité dirigée ou anarchie atomique », alors que M. Favre, pasteur à Montreux, abordait le lendemain la délicate question des objecteurs de conscience : « Le chrétien et la guerre à l'âge atomique ». Pour clore cette remarquable série d'exposés, le comité avait fait appel à M. Benjamin Romieux, chef du Département des actualités de Radio-Lausanne, qui avec dynamisme et autorité a parlé de « La radio, fenêtre ouverte sur le monde ».

Signalons encore que les campeurs, sous la direction de cinq d'entre eux, ont analysé, à l'aide de leur raison raisonnante, le dernier livre de M. H.-L. Miéville : « Condition de l'Homme ».

Chaque jour, enfin, des moments de recueillement et de musique, des promenades, des jeux, offraient de multiples occasions de contacts humains enrichissants. Chacun, bien entendu, était libre de predre part ou non aux diverses activités du camp ; le soleil engageait du reste les nageurs à descendre se plonger dans le lac de Neuchâtel.

Merci à Mme R. Anselmier, à M. W. Cornaz et à leurs comités.

Nous serons nombreux l'an prochain.

André Gardiol.

TRIBUNE LIBRE

Extraits du rapport sur la rencontre internationale d'instituteurs, organisée par l'Association européenne des enseignants Paris 3-4 avril 1960

Paris, 3-4 avril 1960.

... Paradoxalement, la Suisse est le siège d'une quantité d'organisations internationales mais elle n'en reste pas moins un des pays les plus nationaux du monde.

Voyons maintenant ce qu'on peut déplorer sur le terrain de notre profession. Que pouvons-nous constater qui puisse être amélioré dans les domaines de l'histoire, de la géographie et des langues, des chansons et des sports :

Histoire. Bien que par-ci par-là, on constate une évolution heureuse chez certains auteurs de manuels qui font preuve d'un effort d'objectivité méritoire, on doit regretter que de nombreux pays sont enclins, par vaine gloriole, à surestimer les victoires militaires qu'ils ont remportées à travers les siècles...

Ils décorent ceux qu'en temps de paix, ils condamneraient sans pitié. Ils vantent leurs conquêtes territoriales sans aucune commisération pour les Etats qu'ils ont dépouillés. Ils finissent par se persuader qu'il n'y en a point comme eux.

Quant aux défaites qu'ils ont subies, ils voudraient, s'il était possible, les passer sous silence.

Le pont Waterloo n'existe pas en France comme la place Marignan est introuvable en Suisse.

Mais comme il faut tout de même en parler, on réduira la description au minimum. On prétendra que l'échec est dû au fait que ses troupes avaient affaire à un ennemi vingt fois supérieur en nombre. On insinuera que sa vaillante armée a été vendue par un traître. On se croit obligé de trouver une bonne raison pour sauver la face de manière à entretenir, malgré tout, le chauvinisme de son peuple.

L'ennemi présent ou passé fait toujours figure de lâche et de cruel. Il est abhorré. La haine s'enracine dans tous les cœurs qui n'aspirent qu'à la revanche proche ou lointaine.

Les causes des guerres sont soigneusement rejetées sur l'étranger qui doit en assumer toute la responsabilité...

(à suivre)

R. Chabert.

BUFFET CFF MORGES

M. ANDRÉ CACHEMAILLE ★ Tél. 7 21 95

Les CFF recrutent des apprentis commis de gare

(Communiqué des CFF)

Les Chemins de fer fédéraux suisses engageront au printemps 1961 un certain nombre d'apprentis commis de gare ayant de 16 à 25 ans et disposant d'une bonne formation scolaire et de connaissances suffisantes de langues étrangères. Les divisions d'exploitation à Lausanne, Lucerne et Zurich, ainsi que les gares CFF, donnent tous renseignements complémentaires.

Le FFS reclutano alunni di stazione

(Comunicato delle FFS)

Le Ferrovie federali svizzere assumeranno nella primavera del 1961, per il servizio di stazione, un certo numero di alunni in età dai 16 ai 25 anni, con buona istruzione scolastica e sufficiente conoscenza delle lingue straniere. Per maggior informazione rivolgersi ad una delle divisioni dell'esercizio FFS à Losanna, Lucerna e Zurigo, oppure alle stazioni FFS.

Pour vos tricots, toujours les

LAINES DURUZ Croix-d'Or 3 GENÈVE

RESTAURANT DU LAC DE BRET

Le lieu idéal pour les classes

J.P. Brélaz, chef de cuisine Tél. 5 81 26

Collègues ! faites confiance à

MILCOP

l'avantageux duplicateur conçu pour l'école

Documentation - Références - Démonstrations - Vente

F. PERRET, membre SPN, Valangines 40, Neuchâtel

Tous vos livres A LA CITÉ DU LIVRE

La Chaux-de-Fonds / Le Locle

Votre bulletin a besoin sur la place de **Genève** d'un

acquisiteur

pour sa publicité.

Nous serions heureux de nous assurer cette collaboration si nécessaire à la vie du journal. Prière de demander tous renseignements utiles auprès de l'Administration des annonces, Imprimerie Corbaz S.A., Montreux.

Partie pédagogique

ÉLOGE DE LA LENTEUR

Pour se convaincre que l'amour de la vitesse porte en soi quelque chose de puéril, il n'est que de voir les petits garçons jouer. « Le premier qui arrivera... je cours plus vite que toi... je serai là-bas avant toi. » Oui, et puis après ? Ils recommencent en sens inverse, travail de singes, dirait Kipling. La vitesse n'a de sens que d'économie. Encore faut-il savoir que faire du temps épargné. Il n'y a gain que si j'en use pour mon édification ou ma joie, échangeant un temps peu qualifié contre un temps plus qualifié. Mais nous connaissons beaucoup de faux plaisirs, ou vils.

A dire vrai, nous sommes souvent comme ces gamins, perdant d'une main ce que nous gagnons de l'autre. Ou nous nous effrayons du vide créé et qu'il s'agit de combler. D'où la multiplicité des moyens de nous distraire, de nous étourdir. Passe encore quand nous sommes libres de choisir. Mais que d'occupations, sérieuses de façade et futiles en fait, à nous imposées. C'est que nous donnons beaucoup trop de valeur à nos agitations. Ce monde n'aime pas l'oisiveté ou ce qui en a l'apparence.

Quelle autre époque a connu moins de temps que ce siècle, dit rapide ? De bonnes vertus meurent de cela. Y a-t-il encore de grandes amitiés ? Entretient-on encore de belles correspondances ? Qui a encore le temps d'aimer, celui d'écrire ?

Si l'éducateur se plaint, c'est que l'école connaît ce nouveau vice, le voyant chez les enfants, en souffrant dans ses programmes. C'es pourquoi je n'aime pas enseigner à partir de l'actualité, cette coureuse versatile. J'y suis deux fois esclave : de l'événement et de mes élèves, avides de nouveauté, de sensation. Au contraire, j'ai besoin de me détacher de l'événement, ce m'as-tu-vu, et je me sens le devoir d'enseigner du durable plutôt que du neuf, le vrai et le beau plutôt que l'extraordinaire.

Mais on n'atteint pas sans mal ces vertus. Tout objet, toute étude doit s'apprivoiser. Il y faut du temps, de l'amitié. Je n'aimais pas ce lieu où Jérôme s'est arrêté pour pique-niquer. Des odeurs montaient du ruisseau, la mousse me paraissait humide, hostiles les broussailles voisines ; Jérôme en a fait un lieu de charmes. Quand nous l'avons quitté, j'ai humé une dernière fois des senteurs qui n'étaient plus que parfums, j'ai enfoncé la main dans la mousse profonde et sombre, posé mon regard sur ce logis de sous-bois que les ronces m'avaient rendu intime.

De même, j'ai d'abord à dompter la fougue de mes élèves qui voudraient papillonner sans cesse. Leur imposer d'une main de fer gantée de velours les arrêts que j'exige. La bonne connaissance ne s'accommode pas de la hâte. J'ai à leur réapprendre le rythme de la nature, le sens du miracle, la faculté d'étonnement, le bonheur du détail et des nuances. Si je les laissais faire, en une semaine, ils auraient épuisé les expériences pourtant nombreuses de mon matériel d'expérimentation. Ils se seraient amusés avec des pinces, des boulons, de l'eau colorée ou des poids. Du bricolage... Et ils me raconteraient le principe d'Archimède en deux lignes. La science est tout de même autre chose.

Je vois les mêmes défauts partout. Sylvie a « sauté » les descriptions du roman qu'elle lisait pour aller aux dialogues et courir à la conclusion, voir « comment ça finit ». Maintenant elle abandonne son livre, blasée.

J'écoute, en excursion, ce trio de filles chanter Malbrough s'en va-t-en guerre. *Le plaisir est dans le chant. A la quatrième strophe, tout se gâte. On bouscule madame, le page, les quatre z'officiers, refrain et romarin, pour être plus vite à la fin, au bout.*

Je vois la contrefaçon des picoulets de naguère dansés sur les places. Mais ce ne sont plus des picoulets, seulement de grandes bandes folles, menées par un quelconque caprice, soulevant d'étranges clameurs.

Et j'observe que l'amour entre nos garçons et nos filles perd le plus clair de son charme parce qu'il prétend aller tout droit à l'essentiel. L'essentiel ?... Les sots ! Et l'on se demande pourquoi telle jeunesse est triste !

Dans ce réapprentissage de la lenteur, les programmes ne nous aident pas. Il faut tout parcourir en vitesse, tout savoir vite, tout connaître en hâte. Nul loisir pour s'arrêter, pour flâner, et apprivoiser la connaissance. Qu'on me pardonne ! J'avais, en histoire, à parler de l'absolutisme — en Suisse et ailleurs — de Louis XIV, de la Révolution française, de l'Empire... et de quelques autres choses. J'ai consacré deux leçons à l'ensemble du programme et à un schéma général. Et nous avons, élèves et maître, passé le reste du temps avec Napoléon Bonaparte, général, puis consul, puis empereur. Je ne leur ai pas appris à l'aimer..., encore qu'en voici quelques-uns passionnés du personnage. Mais peut-être leur ai-je donné le goût de l'histoire.

Georges Annen.

DOCUMENTATION ECONOMIQUE

UNE BELLE INDUSTRIE D'EXPORTATION L'INDUSTRIE CHIMIQUE SUISSE

Comme toutes les grandes industries d'exportation qui constituent le pivot de notre prospérité, celle des produits chimiques s'est imposée à l'étranger par la haute qualité des nombreux articles sortis de ses usines, ainsi que par un constant effort de recherches qui la maintiennent sur la voie du progrès.

Les origines de l'industrie chimique suisse

On pourrait penser que ces qualités si précieuses plongent leurs racines dans une ancienne tradition. Pourtant, si la profession d'apothicaire est fort ancienne dans notre pays, l'industrie chimique proprement dite est de fondation relativement récente en Suisse, puisque l'on peut la situer vers le milieu du XIXe siècle.

C'est la cité de Bâle qui a ouvert la voie. L'industrie chimique y a bénéficié de la situation géographique de la cité rhénane, cette croisée de grandes voies de communication qui a de tout temps stimulé aussi bien les activités économiques que les échanges intellectuels.

L'industrie chimique est née du commerce des drogues. Peu à peu celui-ci s'est amplifié jusqu'à donner naissance — au moment où l'industrie empiétait dans tous les domaines sur le champ d'activité tradition-

nel de l'artisanat — à l'industrie chimique moderne. Tout jalon sur la voie du développement économique est lié à des hommes, à de ces capitaines d'industrie qui ont su voir juste et loin, et ont ouvert de ce fait de nouvelles possibilités à l'industrie. Pour la chimie, nous retiendrons deux noms particulièrement marquants : celui de MM. Geigy et Heusler qui, en 1857, développant une ancienne affaire de droguerie, se sont lancés dans la fabrication de produits colorants ; tout le monde connaît aujourd'hui la marque Geigy. Quant à la Ciba, non moins renommée, elle eut comme point de départ l'entreprise fondée en 1859 par Alexandre Clavel, pour exploiter une licence de fabrication de la fuchsine. C'est à cette époque qu'ont pris naissance les colorants à base de goudron de houille, si utilisés aujourd'hui.

Issue des officines de pharmacie, l'industrie chimique suisse s'est développée dans trois directions : les teintures, les produits pharmaceutiques et l'utilisation des sous-produits d'usines à gaz. Mais ce schéma, juste à l'origine, apparaît trop simple actuellement parce que l'industrie chimique a subi en un siècle une évolution considérable, dans le sens d'une production de plus en plus complexe, résultant d'une recherche scientifique extrêmement développée. Aujourd'hui, les domaines principaux de l'industrie chimique sont la fabrication des colorants, celle des spécialités pharmaceutiques, celle des matières plastiques, celle des produits chimiques textiles, celle enfin des produits antiparasitaires de tous ordres.

L'importance économique de l'industrie chimique suisse

L'industrie chimique est actuellement la seconde industrie d'exportation de Suisse, avec l'industrie horlogère, et tout de suite après celle des machines. Mais elle se distingue des deux précédentes par le fait que le nombre des maisons y est infiniment moindre, l'industrie chimique étant pratiquement dominée par quelques très grandes firmes. Un autre trait caractéristique de cette industrie est la faiblesse du marché intérieur, par rapport à la production globale. Ce qui revient à dire que la presque totalité de la production est destinée à l'exportation. Celle-ci s'est montée en 1958 à 1115 millions de francs, contre 125 millions de francs d'importations la même année (il s'agit en grande partie des matières de base qui sont ensuite transformées par les usines suisses).

Si les importations nous arrivent principalement d'Allemagne, des Etats-Unis et de France, cinq pays ont absorbé le 37 % de nos exportations (41 % en 1957) : l'Allemagne, l'Italie, la France, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Ce sont là les principaux clients de l'industrie chimique helvétique.

L'industrie chimique occupe dans notre pays quelque 40 000 personnes (chiffre valable en 1957 et 1958), dont 11 000 cadres, techniciens et employés (y compris environ 2000 ingénieurs). Tous ces travailleurs sont parmi les mieux rétribués de Suisse et sont en moyenne ceux qui bénéficient de la semaine de travail la plus réduite. Ces deux traits sont un indice de la prospérité de cette branche. Comme dans tous les autres domaines, la formation des nombreux spécialistes et techniciens utilisés dans les usines chimiques donne quelques soucis à leurs dirigeants, car les effectifs sortant de nos écoles et universités techniques permettent touts juste d'éviter une aggravation de la situation, mais guère de combler un déficit chronique de main-d'œuvre spécialisée et de cadres techniques. Ce mal est d'ailleurs commun à la plupart des secteurs économiques.

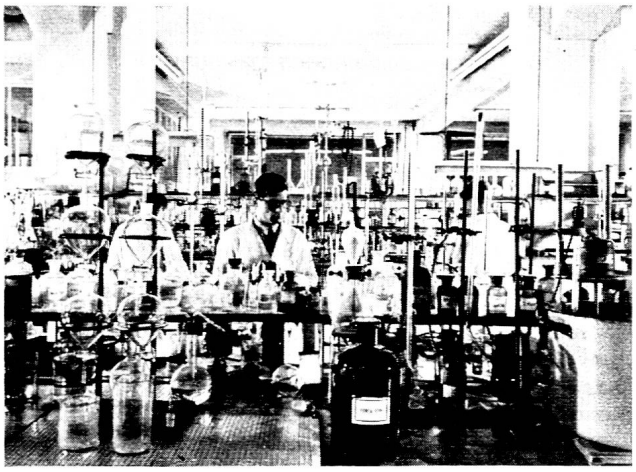

Laboratoire de chimie analytique.

L'industrie chimique suisse et l'Europe

Au moment où il est partout question de l'intégration européenne, il n'est pas sans intérêt de situer l'industrie chimique par rapport à l'Europe. Un fait nous frappera tout d'abord : alors que la Suisse est celui des pays membre de l'OECE qui exporte la plus forte proportion de produits chimiques par rapport à ses exportations totales (13,8 % en 1953 ; 16,6 % en 1958), elle ne vient qu'à la septième place pour ses importations considérées en fonction des importations totales (6,1 % en 1953 ; 7,3 % en 1958). Cette disparité provient de deux causes : la première est que nous importons beaucoup de produits de toutes sortes, ce qui réduit d'autant la place prise par l'importation de matières chimiques ; la seconde est que si l'on importe assez

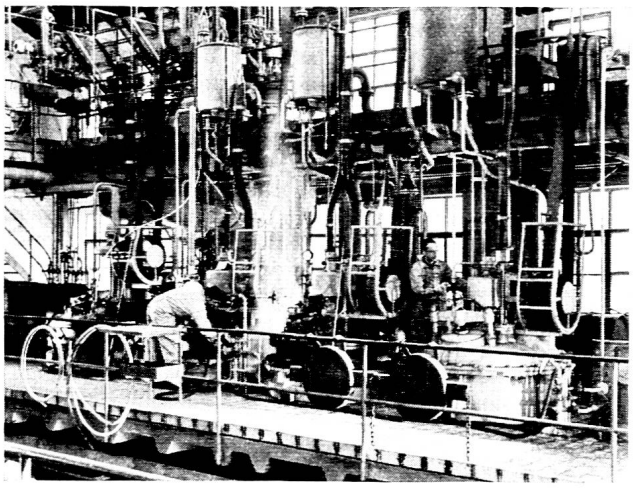

Atelier de fabrication.

peu de matières chimiques (alors que nous n'avons pour ainsi dire pas de matières premières indigènes), on en exporte par contre beaucoup sous forme de produits finis de grande valeur.

Nos importations de produits chimiques (il s'agit, nous l'avons dit, surtout de matières de base destinées à être transformées dans nos usines) proviennent à raison de 67 % des six pays membres du Marché commun et de 33 % des onze autres membres de l'OECE. Quant à nos exportations, elles sont dirigées à raison de 48 % vers les pays du Marché commun et de 52 % vers les onze autres pays européens.

Cette brève fresque du commerce extérieur des pro-

duits chimiques montre à quel point cette industrie est tournée vers les marchés extérieurs. Elle arrive à y occuper une place de choix grâce à la qualité de sa production, et grâce aussi à sa variété et au renouvellement constant qui est le fruit de recherches très poussées et jamais abandonnées. En quantité, la Suisse est bien loin d'être l'un des plus gros producteurs de produits chimiques d'Europe, ce qui ne l'empêche pas d'être en bon rang si l'on considère la valeur des exportations de chacun des pays de l'OECE. L'industrie chimique est ainsi l'un des secteurs actifs de notre production industrielle et l'un de ceux qui, avec l'horlogerie et l'industrie des machines contribuent le plus à améliorer la balance commerciale suisse.

COMPOSITION ET VOCABULAIRE

Degré supérieur

Textes d'introduction

Le chalet dans la tempête. — De lourds nuages couraient dans le ciel, laissant voir les étoiles à travers les déchirures. D'un bloc, la tourmente s'abattit sur le chalet endormi. C'était un courant d'air continu qui semblait venir de très loin et balayait la vallée avec une régularité énervante. On entendait une plainte sournoise dans toute la maison de bois ; pas de coup de bélier, mais une poussée régulière accompagnée d'un grondement sourd et persistant comme un ronflement de forge. Le vent pénétrait partout : par les encoignures des portes, à travers les parois mal jointes de la grange ; il s'engouffrait surtout par la large ouverture de la cheminée et descendait dans la grande cuisine sombre, où il tournait en rond, cherchant à s'échapper. Le chalet soupirait par toutes ses fibres et pleurait avec le vent. *R. Frison-Roche.*

L'ouragan à l'assaut de la maison. — L'ouragan cernait la chambre. On l'eût dite hissée au sommet d'une tour carrée, tant le vent appuyait sur ses quatre faces. Il lançait, par poignées, contre les vitres, une pluie dure, et en même temps il secouait la porte, rebroussait les ardoises claquantes du toit, emplissait la maison de chocs et de rumeurs, si bien que l'on suivait sa course tout le long des murs, au-dessus du plafond, sous le plancher.

Cela criait de partout, des cris d'égorgés, des hurlements à bouche béante, qui se déchiquetaient en râles, puis une tenue longue montait ainsi que l'acclamation d'une foule forcenée. Et tout ce qui pouvait vibrer tremblait comme si des hordes de singes furieux logés partout avaient tout secoué, les vitres des impostes, les tabliers fracassants des cheminées, les loquets, les lames des contrevents, jusqu'aux chevrons qui grinçaient en pliant sous la pression des toits. La vieille maison s'essoufflait dans le tourbillon des huées ; chacun de ces glapissements pointus lui arrachait un lambeau, on ne savait de quoi, qui cédait, cassait, croulait. Mais jamais l'on ne cessait d'entendre, sous les plaintes des choses violentées, sous les sifflets et les clameurs de la bise, le passage inlassable d'un puissant souffle égal : l'air de tout un pays qui s'enfuyait.
Roger Vercel.

L'orage menaçant. — Six heures. Il fait presque nuit dans la cuisine de la ferme. Dehors, de gros nuages bleuâtres, des nuages qu'on dirait gonflés de petit-lait, s'entassent dans le ciel, roulent sur eux-mêmes. Tout l'après-midi, le soleil, de son pilon, a écrasé la verdure et les pierres dans le mortier de la vallée. L'herbe exhale une odeur d'orties blessées. Les feuillages ont la saveur amère des troènes taillés. Les chemins sentent la poussière, les pierres ont un relent de vieux plâtre. L'orage se convulse dans le ciel et dans les cervelles, pèse sur les estomacs, comme une indigestion. Les gens se hâtent, penchés en avant, la main sur le cœur.

Avant l'orage. — La semaine dernière, l'orage fut si proche que la vie sembla suspendue. Dans les étables closes, le bétail rentré à la hâte soufflait, étonné. Les cours des fermes étaient désertes. Les poules, rassemblées sous les fenières, s'agglutinaient en tas, d'où s'échappaient parfois des gloussements brefs. Soudain, éclos du couchant, des nuages couleur d'ambre, entassés les uns sur les autres, aveuglèrent bientôt le ciel. De longs éclairs livides traversaient ces masses sombres agitées par le tumulte incessant du tonnerre. Et cependant l'orage, au-dessus de nos têtes, lourd de grêle, ne semblait pas encore avoir choisi sa proie. Il rôdait en cercles de plus en plus épais et serrés. Dans les maisons, les hommes, poings crispés au fond des poches, regardaient, anxieux, à travers les fenêtres des cuisines, s'approcher le désastre. A la mi-été, il peut être entier : blés hachés, maïs brisé, ceps dépouillés et rendus noirs et nus comme en hiver.

Les chiens, étendus au coin de l'âtre où mijote la soupe, se retenaient de gémir, léchant seulement les doigts des enfants accroupis près d'eux et aussi effrayés. *Arnaud de Pesquidoux.*

Mauvais temps à Paris. — Il s'était mis à pleuvoir intarissablement. Les étroits trottoirs de mon quartier étaient encombrés d'une foule hargneuse de bourgeois bien mis sous des parapluies. Il faisait jaune dans le ciel ; la même couleur jaune était sur le pavé de bois qu'une sorte de crème gluante recouvrait ; la même couleur jaune était dans l'air, noyant le faîte des maisons. Tout le long du jour, Paris vivait une espèce de vie crépusculaire ; il bruinait du matin au soir et l'humidité partout répandue faisait que tout ce qu'on touchait semblait imprégné d'une sueur froide, comme exhalée de l'intérieur. Je rentrais chez moi moucheté de boue de la tête aux pieds. J'en avais sur mon chapeau, dans les cheveux, dans les oreilles ; et plus on approchait du bas de mes vêtements, plus elles tendaient à se rejoindre, ces mouchetures, jusqu'à former une plaque continue qui se fendillait en séchant.
C.-F. Ramuz.

Un orage de nuit. — L'orage approchait. Des grondements rampaient sur l'horizon. Parfois, une flamme convulsive faisait sauter le monde hors de l'ombre, et je voyais, avec une hallucinante netteté, fil à fil eût-on cru, la lessive accrochée depuis la veille aux cassis du potager.

Soudain, le rideau du peuplier parut saisi d'épouvante et se prit à pousser un gémissement énorme. Les arbres se courbaient, tels des esclaves enchaînés qui voudraient fuir et resteraient étroitement fixés au sol. La vallée entière répondit à cet appel et toutes les plantes, tous les brins d'herbe commencèrent à trembler. Il y eut ensuite une minute de pause, un silence effaré pendant lequel j'entendis craquer les membres du pommier mort. Puis un oiseau s'échappa des buissons en pépiant de frayeur. Une larme chaude tomba sur ma main. Le monstre hurlant bondit, gueule ouverte, griffes grinçantes, du plus noir de l'étendue...

Je regardais, pareils à de térébrantes douleurs, les éclairs transpercer le chaos. La pluie tombait maintenant, une pluie verticale, massive et si constante qu'elle évoquait les cataclysmes des temps bibliques.
G. Duhamel.

A cheval dans la tempête. — Je lançais mon cheval au hasard dans la nuit obscure. En sentant l'éperon s'enfoncer brusquement dans son flanc, il bondissait et se mettait à courir, saisi de frayeur, les oreilles et les naseaux serrés. Alors je traversais comme une flèche ces grandes rafales qui courent sur les plaines et qu'on entend venir comme un torrent, du bout de l'horizon. J'embrassais le cou de mon cheval pour les affronter et lui, en les fendant de son poitrail, il frémissait comme s'il eût été frappé par un fouet.

Au milieu de ces bourrasques d'un vent lourd et tiède, il me semblait voir passer de grandes nuées blanches qui me voilaient un instant les yeux et me causaient des vertiges ; les jeunes peupliers qui bordaient le chemin se courbaient en sifflant jusque sur ma tête et, lorsque je traversais un pont, le vent qui s'engouffrait sous les arches grondait sous mes pieds comme le tonnerre. *George Sand*

(« Journal intime ».)

VOCABULAIRE

Les mots temps et tempête

Les principaux sens du mot temps

Ces graines ont mis beaucoup de temps à germer (la durée des choses marquée surtout par le mouvement apparent du soleil).

Il réussit un temps ou *quelque temps à vaincre sa paresse* (une certaine durée de temps).

La faux du Temps, les ailes du Temps (divinité païenne représentée sous la figure d'un vieillard ailé, tenant une faux à la main) : que signifient ces deux attributs ?

Il perd son temps, il emploie bien ou mal son temps (succession de moments, d'heures, de jours, considérés par rapport aux travaux, aux occupations auxquelles on se livre).

Les temps anciens, les temps reculés, les temps futurs (les siècles, les différents âges, les différentes époques de la vie de l'humanité).

Il fut un temps, un temps viendra (une de ces époques).

En mon jeune temps (un des âges de la vie). *En son temps, mon grand-père était un robuste travailleur* (en sa jeunesse, à l'âge où il était dans la plénitude de sa force).

Le créancier a accordé du temps à son débiteur (un délai pour lui permettre de s'acquitter).

Le moine disait son bréviaire : il prenait bien son temps ! (le moment convenable, l'occasion favorable, le moment opportun).

Le temps de la moisson, le temps des vendanges (la saison qui convient).

Le temps est clair, couvert, brumeux, nuageux (état de l'atmosphère, du ciel). *Une robe couleur du temps* (bleue comme le ciel).

Un exercice de gymnastique en trois temps (qui comporte trois mouvements successifs).

Les temps forts, les temps faibles (en musique : les divisions de la mesure).

La famille du mot temps

Les avantages *temporels,* les joies *temporelles* passent avec le temps. L'adjectif *temporel* s'oppose à *éternel.*

Un pouvoir *temporaire,* une installation *temporaire* ne sont établis que pour un temps de peu de durée. *Temporaire* s'oppose à *définitif.*

Temporiser, c'est attendre un *temps* plus favorable, c'est différer un travail ou une entreprise. Dérivés : *temporisateur, temporisation.*

Le *printemps* est le premier *temps,* la première saison de l'année ; dérivé : *printanier.*

Deux personnages historiques sont *contemporains* quand ils vivaient au même *temps,* à la même époque.

Faire une chose à *contretemps,* c'est la faire mal à propos, en choisissant mal son temps. Un événement qui arrive à *contretemps,* un accident inspiré qui dérange les projets est un contretemps.

Une réclamation *intempestive* n'est pas présentée dans le temps convenable. Gardez-vous de vous plaindre *intempestivement !*

Une *tempête* est un gros *temps,* une violente agitation de l'atmosphère. *Tempêter,* c'est faire grand bruit, comme la tempête ; une région *tempêtueuse* est sujette aux tempêtes.

A la même racine que le mot *temps* se rattache aussi le verbe *tempérer.* Dans les régions *tempérées* les excès du froid et du chaud ont été adoucis, modérés. La *tempérance* est la modération et plus particulièrement la modération dans le boire et le manger (dérivé : *tempérant ;* composé : *intempérance, intempérant).* Dans ces différents mots se trouve l'idée de juste mélange, d'équilibre. C'était autrefois le sens du mot *tempérament.* (On disait : la santé du corps consiste dans le *tempérament* des humeurs.) Ce mot a pris ensuite le sens de constitution, caractère. *Température, autrefois* synonyme de *tempérament,* a pris le sens de degré de chaleur d'un corps dans l'atmosphère. Le mot *intempéré* signifie manque de juste tempérament, manque d'équilibre dans l'atmosphère et les saisons, donc mauvais temps. Le verbe *obtempérer,* composé du verbe *tempérer,* signifie au sens propre se modérer, se contenir devant quelqu'un, donc *obéir.*

Les différents sens du mot tempête

Une *tempête* (gros *temps*) est une vive agitation de l'air, souvent accompagnée de pluie, grêle, éclairs, tonnerre.

Le mot s'emploie souvent pour désigner un orage sur mer. Par extension, *tempête* signifie grand fracas, grands éclats de voix ou de cris (la *tempête* de sa voix furieuse, une *tempête* de clameurs). Il a encore le sens d'une grande agitation de l'âme (les *tempêtes* de la passion).

Au sens figuré, il peut désigner tout ce qui est comparable au vent de la tempête : colère, querelle, trouble, révolte (une *tempête domestique,* les *tempêtes publiques).*

Les principaux synonymes du mot tempête

Bourrasque, rafale, cyclone, grain, tornade, tourmente, typhon, orage, ouragan

Rafale et *bourrasque,* désignent l'un et l'autre un coup de vent violent, imprévu et de peu de durée.

Un *grain* est une pluie subite qu'accompagnent de violents coups de vent ; le nuage qui annonce cette pluie s'appelle aussi un *grain.*

Un *ouragan* est une tempête extrêmement violente dans laquelle les vents, soufflant successivement de tous les points de l'horizon, produisent des tourbillons désastreux. Le mot *cyclone* (tempête qui tourne) a un sens très voisin. Ce grand vent soufflant en tourbillon porte le nom de *typhon* dans l'océan Indien et les mers du Japon.

Une *tornade* est une espèce d'ouragan dont les directions sont tellement variables qu'il semble venir à la fois de tous les points de l'horizon. Une *tourmente* est une tempête violente et de peu de durée, particulièrement dans la montagne (une *tourmente* de neige). Au sens figuré, ce mot s'emploie pour désigner les troubles qui agitent un pays (la *tourmente révolutionnaire).* L'*orage* s'accompagne toujours d'éclairs et de tonnerre.

FICHE No 9

1. Une marchande a vendu 18 tabliers bleus, 27 tabliers noirs et 29 tabliers blancs. Combien a-t-elle vendu de tabliers en tout ?

2. Mon grand frère a acheté un manteau de 78 francs et un chapeau de 15 francs. Combien lui a-t-on rendu sur un billet de 100 francs ?

3. Le marchand de meubles a vendu 4 lampes à 10 francs pièce et 7 bancs à 6 francs chacun. Combien a-t-il gagné en tout ?

4. Combien pourrais-je acheter de crayons coûtant 10 centimes pièce avec 90 centimes ?

FICHE No 10

1. On a payé 99 francs pour trois moutons. Le premier coûtait 35 francs et le second 31 francs. Quel est le prix du troisième ?

2. Mon cousin a acheté un pantalon de 19 francs, un veston de 33 francs et un chapeau. Il a payé en tout 60 francs. Combien coûte le chapeau ?

3. Un voyageur part avec 90 francs dans son portemonnaie. Il est en route pendant 4 jours et il dépense en moyenne 20 francs par jour. Combien lui reste-t-il à son retour ?

4. J'ai payé 63 francs pour 7 m d'étoffe. Quel est le prix du mètre ?

FICHE No 11

1. Notre boulanger a fait mercredi 90 petits pains. Il en a vendu 32, puis 39. Combien lui en reste-t-il ?

2. Un ouvrier a gagné 35 francs dans une semaine, 28 francs dans une seconde semaine et 34 francs dans une troisième. Combien a-t-il gagné pendant ces trois semaines ?

3. Un voyageur a dépensé 72 francs en 8 jours. Combien a-t-il dépensé par jour en moyenne ?

4. Avec 2 billets de 50 francs, maman a payé 9 m d'étoffe à 9 francs le mètre. Combien lui a-t-on rendu ?

FICHE No 12

1. Des écoliers ont eu 14 jours de vacances au printemps, 36 jours en été et 27 en automne. Combien cela fait-il de jours en tout ?

2. Un fermier avait 70 sacs de blé. Il en a vendu 35, puis 28. Combien lui rest-t-il encore de sacs ?

3. Un marchand de chaussures a vendu 3 paires de sandales à 8 francs la paire et 4 paires à 9 francs la paire. Combien a-t-il reçu d'argent en tout ?

4. Dans notre jardin, papa a planté 40 poireaux sur 4 lignes. Combien a-t-il planté de poireaux par ligne ?

Les allumettes «Soleil», «Diamond»
Les pochettes «Chamois»
fabriquées par la
DIAMOND S.A., à Nyon
sont de première qualité

Déménagements
Transports internationaux
LAVANCHY S. A.
Lausanne

Plus de 30 véhicules équipés spécialement sont à votre disposition.
Maison fondée en 1840.
Prix spéciaux
pour le personnel enseignant.

Agence de voyages:
Lausanne 15, rue de Bourg Vevey 18, rue du Simplon

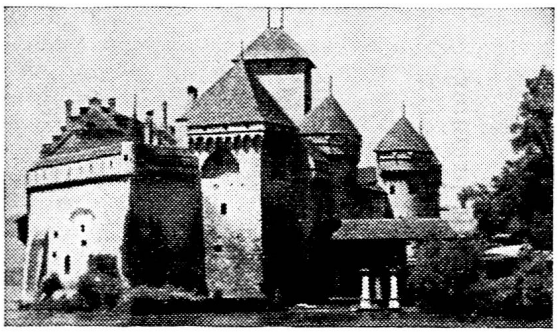

VISITEZ LE CHATEAU DE CHILLON
près de Montreux
Entrée gratuite pour les classes primaires officielles

La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

Rouault - *L Italienne*

Planche **Rouault** N° 10

Quelques exemplaires de cette reproduction en couleurs au format standard 60 x 48 cm. ont pu être remis en vente. Le sujet était **épuisé** dep. 2 ans.

Profitez de l'occasion en écrivant à: Société des Planches d'Art, 7, Pré de la Tour, Pully.

Prix: Fr. 8.— (+ port)

Catalogue gratuit sur demande. Nouveautés.

POUR VOS COURSES D'ÉCOLE:
Timbres de la Caisse suisse de voyage, gratuits contre les bulletins de garantie placés dans chaque paquet de
Pâtes de Rolle

CHAUMONT
à 30 min. de Neuchâtel par funiculaire
ou 15 min. en auto
Hôtel Chaumont et Golf
Menus soignés — Service à la carte
Au bar: ses quick-lunchs — 70 lits
Tél. (038) 7 59 71 (72) A. BOIVIN

RESTAURANT

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8, Beau-Séjour
Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

FICHE No 13

1. Il y a 37 allumettes dans une boîte, 29 dans une seconde boîte et 34 dans une troisième. Combien cela fait-il d'allumettes en tout ?

2. J'achète un gilet de 27 francs et un pantalon de 18 francs. Je paie avec 3 billets de 20 francs. Combien le marchand doit-il me rendre ?

3. J'ai payé 90 centimes pour 9 crayons de couleur. Combien coûte chaque crayon ?

4. Une marchande a vendu 4 robes de fillette à 9 francs chacune, 6 bonnets à 4 francs pièce et un manteau de 25 francs. Combien a-t-elle reçu d'argent en tout ?

FICHE No 14

1. Charles a épelé 31 mots lundi, autant mardi et 3 de moins mercredi. Combien a-t-il épelé de mots dans ces trois jours ?

2. Un cordonnier a ferré 9 paires de souliers. Il a employé 72 clous en tout. Combien a-t-il mis de clous à chaque paire ?

3. Il y avait 88 l. de lait dans une chaudière. On en enlève 26 l., puis 35 l. Combien reste-t-il de litres dans la chaudière ?

4. Un marchand de primeurs a vendu 9 kg de raisin à 3 francs le kg et 6 ananas à 8 francs la pièce. Combien a-t-il gagné en tout ?

FICHE No 15

1. Maman achète 5 m de drap à 9 francs le mètre et 8 m d'étoffe à 6 francs le mètre. Elle paie avec un billet de 100 francs. Combien lui rend-on ?

2. Jean doit faire 46 pas pour aller à l'école. Léon doit en faire 100. Combien Léon fait-il de pas de plus que Jean ?

3. Papa a dans son portemonnaie 2 billets de 20 francs, 7 pièces de 5 francs, 6 pièces de 2 francs et 4 pièces de 1 franc. Combien a-t-il de francs en tout ?

4. Une fourmi a parcouru 54 cm en 9 secondes. Combien a-t-elle parcouru de cm par seconde ?

FICHE No 16

1. Dans un ménage, on a dépensé 54 francs en 6 jours. Combien a-t-on dépensé par jour ?

2. On a pris 32, puis 26 mandarines dans une caisse qui en contenait 84. Combien reste-il de mandarines dans la caisse ?

3. Un employé a économisé 28 francs en janvier, 34 francs en février et 36 francs en mars. Combien a-t-il économisé pendant ces trois mois ?

4. Une fermière a vendu 7 poulets à 5 francs pièce et 7 poules à 6 francs pièce. Combien a-t-elle reçu de francs en tout ?

PAPETERIE de ST-LAURENT

Charles Krieg

RUE ST-LAURENT 21

Tél. 23 55 77 **LAUSANNE** Tél. 23 55 77

•

ARTICLES TECHNIQUES
MEUBLES DE BUREAU EN BOIS

Ah !...
bientôt la course d'école en train et en autocar postal

Chaque gare vous conseillera volontiers

PTT

FORTUNA

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
ZURICH

Bureau pour la Suisse romande
Ile St-Pierre **LAUSANNE** Tél. 23 07 75

Assurances temporaires au décès
Grandes assurances de capitaux
Assurances populaires
Assurances de groupes

•

Quel plaisir de peindre
avec les couleurs opaques Pelikan 735/12

La boîte contient 12 couleurs opaques Pelikan lumineuses, couvrant bien et devenant mates en séchant, et un tube de blanc opaque, dont le capuchon s'ouvre et se ferme aisément avec l'ouvre-tube. La boîte de couleurs opaques Pelikan 735/12 est pratique et stable; les coins sont arrondis et les bords repliés.

En vente dans les magasins de la branche.

Plus de 120 ans d'expérience dans la fabrication des couleurs

Pelikan

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

Alder & Eisenhut AG

Fabrique d'engins et appareils de gymnastique, de sport et de jeux

KUSNACHT-ZURICH
Tél. (051) 90 09 05

Fabrique **Ebnat-Kappel**

Nos fabrications sont conçues sur les exigences de la nouvelle école de gymnastique

Fourniture directe aux autorités, sociétés et particuliers

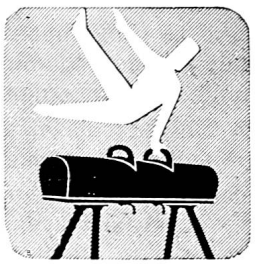

LA POUPONNIÈRE
LAUSANNE
Avenue de Beaumont 48
Téléphone 22 48 58

Ecole cantonale de puériculture placée sous le contrôle de l'Etat

forme :

des infirmières d'hygiène maternelle et infantile,
des gardes d'enfants,
des futures mères de famille expérimentées.

Institution reconnue par l'Alliance suisse des infirmières d'hygiène maternelle et infantile.

Age d'admission : 19 ans. — **Travail assuré par l'Ecole**

RENSEIGNEMENTS ET PROSPECTUS A DISPOSITION

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

La
Caisse cantonale vaudoise
d'assurance infantile
en cas de maladie

Siège : rue Caroline 11 Lausanne

Prêts hypothécaires
Emission de bons de caisse
Dépôts d'épargne

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

Caisse d'Epargne Cantonale

garantie par l'Etat

LAUSANNE

36 agences dans le canton

Nous engageons pour le service des gares des jeunes gens de 16 à 25 ans

CFF

L'apprentissage commencera au printemps de 1961 et durera, selon le cas, deux ou trois ans. Le jeune employé des chemins de fer a devant lui une carrière variée offrant des possibilités d'avancement intéressantes.

Conditions requises : Etre citoyen suisse, en bonne santé et apte, physiquement et intellectuellement, à entrer au service des chemins de fer. En outre :

Pour l'apprentissage de deux ans : Etre âgé de 17 à 25 ans dans l'année où commence l'apprentissage. Avoir suivi avec succès les cours d'une école d'administration, de commerce ou d'un établissement équivalent ; sinon avoir fait un apprentissage professionnel correspondant.

Langues : Connaissance suffisante de l'allemand pour les Suisses romands ou italiens, du français pour les Suisses alémaniques.

Pour l'apprentissage de trois ans : Etre âgé de 16 à 17 ans dans l'année où commence l'apprentissage. Avoir une bonne formation scolaire et connaître une deuxième langue nationale.

Inscriptions : Les candidats voudront bien adresser leurs offres de services manuscrites, d'ici à la mi-octobre, à la division de l'exploitation de Lausanne (candidats de la Suisse occidentale), Lucerne (candidats de la Suisse méridionale, centrale et septentrionale), ou Zurich (candidats de la Suisse orientale), en y joignant un extrait de naissance ou un acte d'origine, une photographie, leurs certificats scolaires et, s'il y a lieu, les attestations relatives à leur activité postscolaire.

Les divisions de l'exploitation et les gares CFF donneront volontiers tout renseignement complémentaire.

Lotos des drapeaux	Fr. 15.—
Lotos du marché	9.60
Lotos « tu cherches et tu trouves »	9.60
Lotos des animaux	7.50
Lotos du calcul	6.75
Lotos de lecture	6.75
Lotos des images	6.45

Jeux de familles

Les Oiseaux	Fr. 7.95
Les Mammifères	7.95
Papa, Maman et Bébés animaux	7.95
Grands Rois et Grandes Figures de l'Histoire de France	7.95

Edition Fernand NATHAN

Ces ouvrages d'une conception toute nouvelle répondent aux besoins actuels des enfants

Agent général pour la Suisse :

Librairie en gros J. MUHLETHALER

27, rue des Eaux-Vives **Genève** 1er étage Tél. (022) 36 44 52/51

Bibliothèque Nationale Suisse Berne

J.A. Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX